

R

apport d'activité

2023

Et perspectives 2024

Sommaire

| | |
|-------------------------------------|----|
| Le mot du Président | 3 |
| Le Fichier Partagé | 4 |
| L'état des adhésions..... | 8 |
| La gouvernance et le pilotage | 10 |
| Le partenariat | 12 |
| L'animation..... | 14 |
| Le déploiement..... | 18 |
| La communication | 20 |
| Le financement..... | 24 |
| Les perspectives 2023 | 28 |

Le mot du Président

ATLAS est un réseau d'acteurs réunis autour des politiques publiques de l'habitat. Elle accompagne les intercommunalités dans la mise en œuvre des politiques locales depuis 2011. Les communes, via les CCAS, rejoignent ATLAS considérant que le dispositif interorganismes répond aux enjeux de connaissance des besoins et de mise en œuvre des politiques publiques.

ATLAS propose un outil partenarial en accompagnant les projets territoriaux. ATLAS offre aux EPCI la possibilité de répondre aux obligations fixées par la loi ALUR et son article 97. La loi a également permis d'articuler les fichiers partagés avec le GIP SNE. Les Conférences intercommunales du Logement et les Conventions Intercommunales des Attributions par les collectivités, peuvent s'appuyer durablement sur ATLAS comme partenaire du dialogue local.

ATLAS propose un moyen de dialogue avec les demandeurs en accompagnant les territoires dans le dialogue avec les administrés par l'accès à l'information, la connaissance de la demande et le suivi des attributions.

Enfin ATLAS offre les conditions de permettre le suivi des publics logés dans le parc locatif social. Les tableaux de bord fournis offrent un suivi régulier et une analyse territoriale précise.

Le rapport d'activité 2023 présente le bilan des actions et le fonctionnement de l'association ATLAS durant cet exercice.

Pour 2024, ATLAS accompagnera les territoires engagés dans la mise en œuvre de la gestion en flux poursuivra son accompagnement des utilisateurs et s'ouvrira aux territoires qui souhaitent construire un dialogue partenarial.

Jean-Michel FABRE
Président d'ATLAS

Le Fichier Partagé

Objectif

L'association ATLAS est gestionnaire du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale depuis le 18 mars 2011, date de l'Assemblée Générale constitutive.

A travers la création de l'association ATLAS, les Organismes HLM et les partenaires ont manifesté leur volonté de travailler en synergie sur le traitement de la demande locative sociale de la Haute-Garonne.

Par l'intermédiaire du Fichier Partagé, les membres de l'association ATLAS partagent les données sur la demande locative sociale ainsi que sur les attributions.

En outre, ils élaborent conjointement un observatoire sur la demande locative sociale.

Depuis sa création, le Fichier Partagé évolue, s'adapte aux besoins des différents membres, aux évolutions réglementaires et aux contraintes techniques sans oublier de répondre à ses principaux objectifs :

- Faciliter et simplifier les démarches des demandeurs, améliorer la qualité de service, unifier les pratiques ;
- Affecter à chaque demandeur un "numéro unique" et mettre en commun la demande locative sociale ;
- Suivre à tout moment l'état d'avancement des dossiers de demande et les délais anormalement longs, améliorer la transparence, partager la connaissance de la demande afin de mieux appréhender et satisfaire les besoins en logements locatifs sociaux ;
- Optimiser l'instruction des dossiers de demande ;
- Développer le partenariat avec l'Etat, les collectivités territoriales et locales, les Entreprises Publiques Locales et Action Logement, pour participer à la définition et à la mise en œuvre des politiques locales de l'habitat.

Emprise territoriale

ATLAS fonctionne sur deux modes :

- Un Fichier Partagé institutionnel comme en Haute-Garonne.

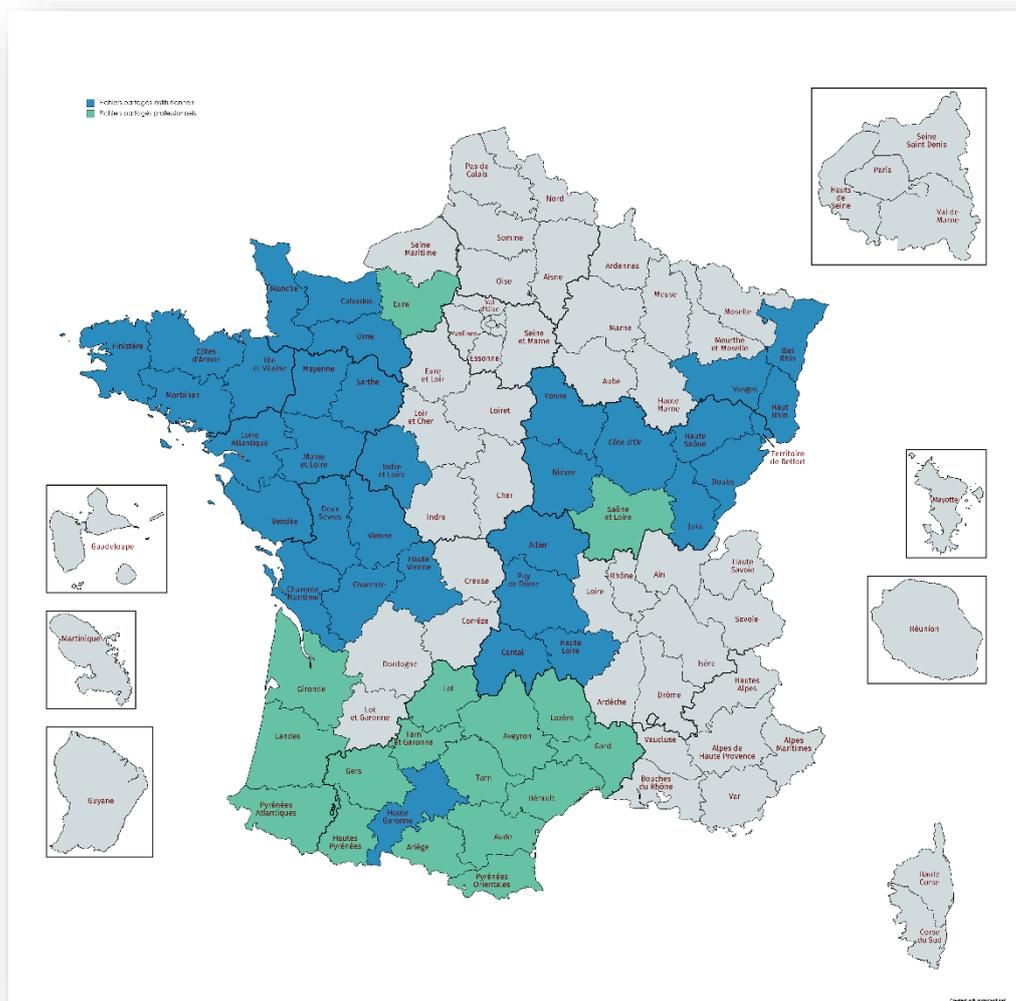
Depuis 2011, il se décline sur ce département.

- Un Fichier interorganismes professionnel.

Grâce à la fonctionnalité dite du Dispatching Etat, ATLAS offre aux organismes la possibilité de travailler sur les 12 autres départements de l'Occitanie, sous forme de fichiers interorganismes professionnels.

Contexte national

Le Fichier Partagé institutionnel de la Haute-Garonne et le fichier interorganismes professionnel s'inscrivent dans un contexte national. En effet, 31 Fichiers Partagés sont déclinés en France Métropolitaine.



Cadre légal des fichiers partagés

Les Fichiers Partagés ont été adaptés selon les dispositions prévues par le **second volet de la réforme du "Numéro unique"** avec notamment la mise en circulation d'une 5^{ème} version de l'imprimé de demande CERFA.

Le contexte est aujourd'hui celui de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite "**loi ALUR**" du **24 mars 2014** et plus particulièrement de son article 97 ayant pour objectif de "réformer les procédures de demande d'un logement social pour plus de transparence, d'efficacité et d'équité".

Ces premiers éléments législatifs ont été complétés et renforcés par **la loi Egalité & Citoyenneté**. En effet, la loi Egalité & Citoyenneté a conforté l'existence dans la loi des fichiers partagés (ou SPTA) avec l'adoption de l'amendement relatif à l'article 20 du projet de loi. C'est finalement le Gouvernement lui-même qui a repris la proposition d'amendement du Mouvement. L'amendement vise à donner un fondement législatif aux dispositions réglementaires qui permettent de créer des systèmes particuliers de traitement automatisés enregistrant les demandes de logement social pour le compte du SNE, dans lequel ils déversent quotidiennement les demandes qu'ils ont enregistrées. Ces systèmes doivent respecter un cahier des charges fixé par arrêté ministériel et sont subordonnés à un agrément préfectoral.

ARTICLE 20

Après l'alinéa 107, insérer l'alinéa suivant :

« 5° bis AA La première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 441-2-1 est ainsi rédigée : « Dès réception, chaque demande fait l'objet, dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, d'un enregistrement dans le système national d'enregistrement ou, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État, dans des systèmes particuliers de traitement automatisé agréés par le représentant de l'État dans le département ou, en Île-de-France, dans la région, couvrant tout le territoire du département ou, en Île-de-France, de la région. »

Apports de ces dispositifs

Les Fichiers Partagés représentent une **action inter-organismes et inter-partenaires exemplaire** dans le cadre initial de la mise en œuvre de la loi "Lutte contre les exclusions" (29 juillet 1998), de celle relative aux libertés et aux responsabilités locales (13 août 2004), puis de la loi "Engagement national pour le logement" (13 juillet 2006) et du "droit au logement opposable" (22 février 2007).

Avec la réforme du "Numéro unique" instaurée par le **décret du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social**, les Fichiers Partagés ont connu une évolution en lien avec l'utilisation d'un imprimé de demande national et l'adaptation des règles de gestion à partir d'avril 2011 (règles d'accès aux Fichiers, procédures de renouvellement et de radiation des demandes, remontée des informations vers le serveur national d'enregistrement, etc.).

Les Fichiers Partagés constituent des **outils d'aide à la décision** pour les propositions d'attribution grâce à la corrélation possible entre la connaissance des demandes enregistrées, accessibles à tous les bailleurs sociaux, et l'offre locative sociale disponible connue seulement par chaque bailleur social gestionnaire des biens, tout en préservant l'entière responsabilité et souveraineté des commissions d'attribution.

Ils participent pleinement à l'adaptation et à la modernisation des services de gestion locative des organismes d'habitat social car ils constituent un véritable outil de "**marketing social**" qui génère de la réactivité de la part des utilisateurs et un meilleur service apporté aux demandeurs de logements locatifs sociaux.

Les Fichiers Partagés permettent de définir les objectifs d'accueil et les délais anormalement longs définis par arrêté préfectoral, de suivre et d'adapter les engagements pris par les bailleurs sociaux.

Tout en respectant la confidentialité imposée par la loi, ils servent aussi à produire à tout moment et en temps réel de nombreuses informations à l'échelle des territoires : quartiers, communes, structures intercommunales, départements.

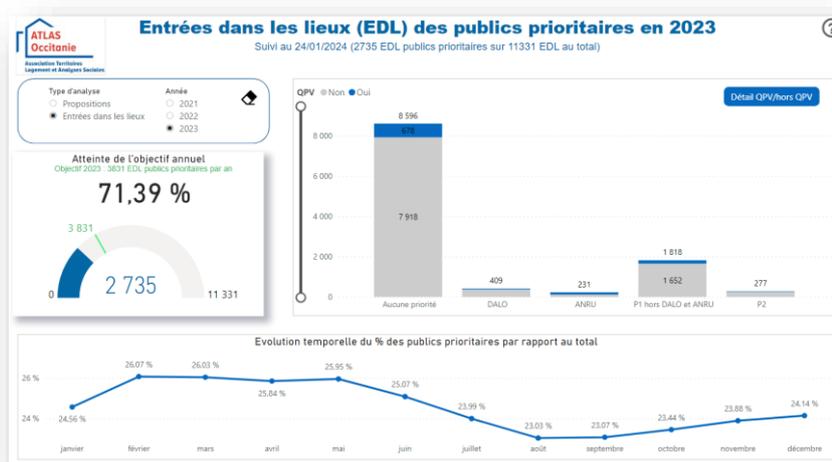
Parmi les **principaux résultats obtenus**, on peut signaler, entre autres, l'apport vis-à-vis de la résorption de la vacance locative, la recherche des équilibres souhaités en matière de peuplement et une meilleure qualification des attentes et besoins des demandeurs.

De plus, la **saisie en ligne** (possibilité pour un ménage de saisir et de mettre à jour sa demande de logement social sur un site Internet dédié) fonctionne dans l'ensemble des départements sous Fichiers Partagés.

Enfin, les Fichiers Partagés représentent des dispositifs facilitant la mise en conformité réglementaire des différents acteurs et partenaires. Des illustrations parlantes se matérialisent dans la mise en place des règles de gestion partagée et du dossier unique ainsi que par la possibilité d'appliquer la cotation EPCI pour ces derniers.

L'agilité, l'adaptation et la performance du fichier partagé

En fin d'année 2020, l'Etat a sollicité ATLAS au sujet de la mise en place d'un outil facilitant le suivi des relogements des publics prioritaires, tant en termes de propositions que d'entrées dans les lieux. Après la mise en place en 2021, avec l'appui du prestataire BIMOA, ATLAS s'est attaché durant l'année 2022 à faire évoluer ces tableaux de bords dont voici un extrait :



Il est ainsi possible de suivre au fil de l'eau (mise à jour mensuelle) l'état des relogements selon différents angles d'approche : réservataire, EPCI, commune, bailleurs... Ces tableaux de bord, mis à jour tous les mois, ont comme source de données le fichier partagé de la Haute-Garonne.

En 2023, ATLAS a anticipé le suivi de la gestion en flux avec l'ajout des informations liés aux désignataires de propositions.

L'état des adhésions

Typologie des membres

Le Fichier Partagé de la Haute-Garonne est un outil qui fédère beaucoup d'acteurs. Il propose un accès personnalisé et mutualisé. Il offre un espace de dialogue. Aussi depuis plusieurs années, les adhésions sont constantes.



Liste des membres

- Au 31 décembre 2023, ATLAS compte **102** adhérents, dont voici le détail. En 2023, 2 nouvelles adhésions de communes ont eu lieu : Fonbeauzard et Nailloux. 2 associations ont rejoint le dispositif : Le May et l'Hôpital Marchant ainsi qu'2 organisme (Sète Thau Habitat et Marcou Habitat)
- Les organismes

| | | |
|------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| ALOGEA | ALTEAL | CDC HABITAT |
| CDC HABITAT SOCIAL | DOMITIA HABITAT | ERILIA |
| ICF HABITAT ATLANTIQUE | LA CITE JARDINS | MAISONS CLAIRES |
| MARCOU HABITAT | MESOLIA | OPH 31 |
| PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE | PROMOLOGIS | SA DES CHALETS |
| SETE THAU HABITAT | SUD MASSIF CENTRAL HABITAT | TOULOUSE METROPOLE HABITAT |
| YSALIA | 3F OCCITANIE | |

- Les EPCI

| | |
|------------------------------|--------------------|
| Cœur et Coteaux du Comminges | Cœur de Garonne |
| Muretain Agglo | Save au Touch |
| Sicoval | Toulouse Métropole |
| | Volvestre |

- Les Communes

| | | |
|-------------------------|---------------------------|---------------------------|
| Aucamville | Fonsorbes | Pibrac |
| Aussonne | Fontenilles | Plaisance du Touch |
| Auterive | Fronton | Pins-Justaret |
| Balma | Frouzins | Portet sur Garonne |
| Beauzelle | Gagnac sur Garonne | Quint-Fonsegrives |
| Bessières | Gratentour | Rieumes |
| Blagnac | Grenade | Roquettes |
| Bouloc | La Salvetat Saint Gilles | Roques |
| Brax | Labarthe-sur-Lèze | Saint Jean |
| Bruguières | Launaguet | Saint Jory |
| Castanet | Lavernose-Lacasse | Saint Lys |
| Castelginest | Leguevin | Saint Orens de Gameville |
| Castelmaurou | Lespinnasse | Saint Sauveur |
| Castelnau d'Estretfonds | Longages | Seilh |
| Colomiers | L'Union | Seysses |
| Cornebarrieu | Merville | Toulouse |
| Cugnaux | Mondonville | Tournefeuille |
| Eaunes | Montastruc la Conseillère | Villefranche de Lauragais |
| Fenouillet | Montrabé | Villemur-sur-Tarn |
| Fonbeauzard | Nailloux | Villeneuve-Tolosane |

- Les associations

| | |
|-------------------------|----------------|
| Entraide Protestante | France Horizon |
| Habitat & Humanisme | Le Relais |
| Soliha | UCRM |
| Le May | CSF31 |
| Hôpital Marchant | |
| Vivre Mieux | La Poste |

- Le Conseil Départemental de la Haute Garonne
- Action Logement
- La Direction Départemental de la Cohésion Sociale de la Haute-Garonne

La gouvernance et le pilotage

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration d'ATLAS a été mis en place lors de l'Assemblée Générale du 18 mars 2011. La présidence est assurée par Jean-Michel FABRE, Vice-président de USH-Habitat social en Occitanie, depuis juin 2022.

La direction est assurée par Sabine VENIEL LE NAVENNEC, directrice de l'USH-Habitat social en Occitanie.

Il est composé des membres suivants :

❖ Pour les organismes

- Pascal BARBOTTIN, Directeur Général, Patrimoine SA Languedocienne ;
- Pierre-Marie BECKAERT, Directeur Général, Domitia Habitat ;
- Miguel BELTRAN, Directeur Général, Marcou Habitat
- Thierry BESANCON, Directeur Général, Office Publique de l'Habitat 31 ;
- Sébastien BLANC, Directeur Général, Sud Massif Central Habitat ;
- Christophe CANNONE, Directeur Général, CDC Habitat Social ;
- Yves CHAZELLE, Directeur Général, CDC Habitat ;
- Françoise CRAVEA, Directrice ICF Habitat Atlantique ;
- Vanessa LEBEL, Directrice Générale, Sète Thau Habitat ;
- Luc LAVENTURE, Directeur Général, Toulouse Métropole Habitat ;
- Pierre MARCHAL, Directeur Général, Groupe des Chalets ;
- Pierre CLERGUE, Directeur Général, Maisons Claires
- Philippe PACHEU, Président du Directoire, Promologis ;
- Emmanuel PICARD, Directeur Général Mésolia ;
- Françoise CADARS, Directrice Générale, La Cité Jardins ;
- Bernard RANVIER, Directeur Général, Erilia ;
- David SPANGHERO, Directeur Général, Alogéa
- Thierry SURE, Directeur Général, 3F Occitanie ;
- Philippe TRANTOUL, Directeur Général, Altéal ;

❖ Pour l'Union sociale pour l'habitat

- Thierry TOURTOULOU, Directeur Général, OPH de l'Ariège ;

❖ Pour les collectivités

- Jean-Michel FABRE, Conseil Départemental de la Haute-Garonne ;
- Catherine GAVEN, Communauté d'Agglomérations du SICOVAL,
- Karine TRAVAL-MICHELET, Toulouse Métropole.

❖ Pour l'Etat

- Hélène LESTARQUIT, Sous-préfète.

- ❖ Pour Action Logement
 - Stéphanie PORTE, Directrice Régionale Adjointe, Action Logement Services.

- ❖ Pour les EPCI non-déléataires
 - Elodie ST BLANCAT, Cœur de Garonne ;
 - Aurore INGREGZ, Volvestre.

- ❖ Pour les communes
 - Bernard DEVAY, Launaguet ;
 - Marie-Christine NORMAND, Saint Lys ;
 - Anicet KOUNOUGOUS, Saint Orens de Gameville.

En 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à une reprise :



Bureau

Le Bureau est une instance de pilotage opérationnelle et réactive permettant le bon fonctionnement du dispositif. Il est composé comme suit :

- Présidence : Jean-Michel FABRE, Président d'ATLAS
- Vice-présidence : Luc LAVENTURE, Toulouse Métropole Habitat
- Trésorier : Philippe PACHEU, Promologis
- Secrétaire : Pierre MARCHAL, Groupe des Chalets
- Direction : Sabine VENIEL LE NAVENNEC, Directrice de l'Habitat social en Occitanie

En 2023, 3 Bureaux se sont tenus.

Gestionnaire

Le Fichier Partagé de la Haute-Garonne fonctionne avec l'appui d'un gestionnaire, Benjamin PARIS.

Le partenariat

Convention de partenariat

En 2023, ATLAS a renouvelé la convention avec les communes de **Aucamville, Eaunes, St Jory, Villefranche de Lauragais** ainsi que l'EPCI **Grand Ouest Toulousain**. En outre, ATLAS, a signé une convention de financement avec la DDETS 31.

Club Utilisateurs

ATLAS est membre du Club-Utilisateurs, réunissant les gestionnaires territoriaux des Fichiers Partagés, des utilisateurs d'organismes ainsi que le prestataire informatique SIGMA.

Le rôle du Club-Utilisateurs est d'être force de propositions pour faire avancer l'outil Imhoweb pour qu'il continue à satisfaire ses utilisateurs. C'est une instance technique dont l'objectif est de s'assurer que SIGMA répond bien aux évolutions réglementaires, de partager les besoins des différents clients et de proposer des développements supplémentaires à effectuer.

Le Club-Utilisateurs a tenu une Assemblée Générale en février, à Caen. En outre, de nombreuses visioconférences se sont tenues tout au long de l'année. Au cours de ces différentes réunions, les principales thématiques ont été :

- la cotation EPCI ;
- la gestion en flux ;
- la colocation ;
- le site grand public;
- les évolutions futures.

AFIPART

ATLAS est membre d'AFIPART. Il s'agit d'un club Hlm : l'Association des Fichiers Partagé. Les associations qui gèrent les Fichiers Partagés de la demande ont souhaité se rassembler au sein d'une même association. Le dialogue, l'échange d'expériences, la recherche de cohérence voire de mutualisation, et la représentation de leurs intérêts collectifs, sont le fondement de ce nouveau projet associatif, soutenu par l'USH et la FNAR, qui s'inscrit pleinement dans le cadre des missions d'intérêt général du Mouvement Hlm. L'afipart a un rôle politique et stratégique (notamment vis à vis du GIP SNE). **Le Bureau est composé comme suivant : (attention tableau à actualiser)**

| Rôle | Organisation | NOM | Prénom |
|-----------------|---|----------|-----------|
| Présidente | ATLAS | Prat | Maryse |
| Vice-président | FNAR (de droit) | Primault | Lionel |
| Vice-présidente | CREHA | Urien | Pauline |
| Trésorière | Fichier Commun du Rhône | Mioque | Annie |
| Secrétaire | USH (de droit) | Asselin | Thierry |
| Membre | AFIPADE | Pavageau | Véronique |
| Membre | Association du fichier partagé des bailleurs Sociaux d'Auvergne | Chessel | Hélène |

En 2023, ATLAS a participé aux Bureaux et à Assemblée Générale organisée par AFIPART.

DHUP

ATLAS a suivi à plusieurs échanges avec la DHUP, notamment sur les informations en lien avec la Cotation.

DDETS 31

Des échanges techniques ont eu lieu avec comme principaux sujets les tableaux de bord pour le suivi des publics prioritaires, la cotation de la demande et la gestion en flux

Les points abordés ont été les suivants :

- Les nouvelles fonctionnalités de l'outil ;
- Les mises à jour réglementaires ;
- Les modalités de mise en œuvre et de suivi du 6^{ième} Plan ;
- Le suivi des publics prioritaires ;

Le Conseil Départemental 31

Plusieurs réunions et visioconférences ont eu lieu en 2023 avec le Conseil Départemental. Le sujet principal de ces rencontres a été les modalités de mise en œuvre et de suivi du 6^{ième} Plan, sans oublier les rappels et formations à l'outil Imhoweb.

L'animation

Assurer l'assistance technique

Cette mission consiste principalement à réaliser l'interface entre les utilisateurs et le prestataire informatique SIGMA. Les requêtes des utilisateurs peuvent se discrétiser en 6 grandes catégories :

- Les créations/annulations de compte ;
- Les modifications de profil d'utilisateur ;
- La résolution d'incidents liés à l'outil Imhoweb via une sollicitation du prestataire ;
- La réponse à certaines interrogations ;
- Le paramétrage de la base de données pour répondre aux souhaits des utilisateurs et aux évolutions réglementaires ;
- Les requêtes statistiques.

Au 31 décembre 2023, les utilisateurs étaient au nombre de 1 112, 527 pour les organismes et 585 pour les partenaires (soit environ 47% et 53%).

A titre de comparaison, en 2014, le nombre de comptes (actifs ou non) était de 573 (76 % issus des organismes et 24 % des partenaires).

Les différents profils des utilisateurs ouvrent des droits plus ou moins étendus dans Imhoweb, comme par exemple :

- Le profil « bailleur saisie » permet de saisir la demande dans l'application et de l'instruire (passage en commission d'attribution de logement) ;
- Le profil « DDETS consultation » donne un droit consultatif sur les données, il n'est pas possible de les modifier ;
- Les administrateurs bailleurs ont la possibilité d'effectuer différents types de paramétrages dans Imhoweb sans passer par le gestionnaire.

Il existe un certain nombre de profils spécifiques adaptés aux collectivités et associations.

Gérer les échanges avec le SNE

Le gestionnaire, de manière quotidienne, vérifie les échanges avec le SNE. En effet, tous les jours, des flux de données transitent entre le Fichier Partagé et le SNE pour les créations de demande, les renouvellements, les modifications, les radiations...et il est nécessaire de rétablir des échanges qui ont pu être retournés en erreur. En outre, à partir de 2022, la gestion des échanges d'ATLAS s'est étendue aux remontées d'informations des Commissions d'attribution dans la cadre de la gestion partagée. Pour 2023, la gestion des pièces jointes s'est ajoutée à la liste.

Avec ces échanges, les données sur la demande, l’instruction et les entrées dans les lieux sont accessibles aux services de l’Etat. L’Etat utilise ensuite ces données à des fins statistiques, via notamment l’Infocentre.

En 2023, la gestion des échanges du dispatching (intégration des informations des demandes du SNE) pour l’Aveyron, le Lot et la Lozère a été ajoutée aux autres départements d’Occitanie, hors Haute-Garonne.

Exploiter les données statistiques

Le Fichier Partagé propose un accès à une quantité importante de données statistiques sur la demande de logement locative et sur les attributions. En 2023, le gestionnaire ATLAS a réalisé :

- Un rapport annuel sur la demande (cf § La communication) ;
- Un rapport annuel sur les attributions (cf § La communication) ;
- L’alimentation des tableaux de bord pour le suivi des ménages prioritaires ;
- Les chiffres clés mensuels ;
- Des extractions territorialisées.

Cette thématique, tout au long de l’année 2023 comme les années précédentes, a connu une activité soutenue en raison des évolutions réglementaires et de l’accroissement des besoins des adhérents.

Former, informer et accompagner les utilisateurs (Organismes et Collectivités)

En premier lieu, les référents métier ont été réunis à 4 reprises en 2023.

Les objectifs de ces réunions sont multiples :

- Présenter les évolutions du logiciel ;
- Faire évoluer et déterminer le paramétrage de la base ;
- Présenter les avancées du Club-Utilisateurs ;
- Faire le point sur les évolutions réglementaires et répondre aux interrogations.

En parallèle, et de manière à toucher l’ensemble des utilisateurs, le gestionnaire utilise les fonctionnalités d’Imhoweb, via le bandeau « annonce » de la page d’accueil. Ainsi de nombreuses informations ont pu être transmises au fil de l’eau, comme par exemple les dates des livraisons des nouvelles versions.

Tout au long de l’année, le gestionnaire du Fichier Partagé assure une formation à l’utilisation de l’outil Imhoweb pour les utilisateurs qui en feraient la demande et pour les nouveaux adhérents. Ces formations, incluses dans les prestations du gestionnaire, offrent une alternative intéressante et économique aux formations proposées par la société SIGMA.

Du fait des nouvelles adhésions et des besoins ponctuels, l’année 2023 a connu plusieurs sessions de formation et de présentation de l’outil :

Devis spécifiques client

- DC 1122 - Affichage du plafond de ressources sur les éditions Cal
- DC 1185 – Export PJ vérifiées
- DC 1189 – Action logement : logement remise pour un tour à ALS
- DC 1195 – Régionalisation Creha Ouest
- DC 1196 – Cotation EPCI – Critère sur les refus non valables
- DC 1209 – Traitement PDALHPD Afipade
- DC 1215 – Visibilité des demandes prioritaires (décembre)
- DC 1243 – Alimenter le gestionnaire de candidat lors d'une désignation (décembre)

Administrer le site grand public de saisie en ligne

Depuis avril 2015, le site grand public de saisie en ligne est fonctionnel (www.demandelogement31.fr). Cela amène de nouvelles compétences au gestionnaire qui administre le site :

- Mise en forme des différentes pages ;
- Changement contextuel des différents menus ;
- Mise à jour des informations accessibles ;
- Définition et paramétrage des règles de fonctionnement (pièces obligatoires, validation...) ;
- Assistance aux demandeurs.

L'assistance au grand public, via une adresse mail spécifique, représente un total de près de 1 700 mails traités, notamment pour renseigner les demandeurs sur leur compte personnel.

Garantir la qualité de la base de données

Afin de garantir une base de données saine et propre, le gestionnaire effectue en collaboration avec les référents métier un travail hebdomadaire de vérification-nettoyage sur les propositions en cours supérieures à 1 mois, les demandes validées non passées en satisfaites ainsi que les doublons.

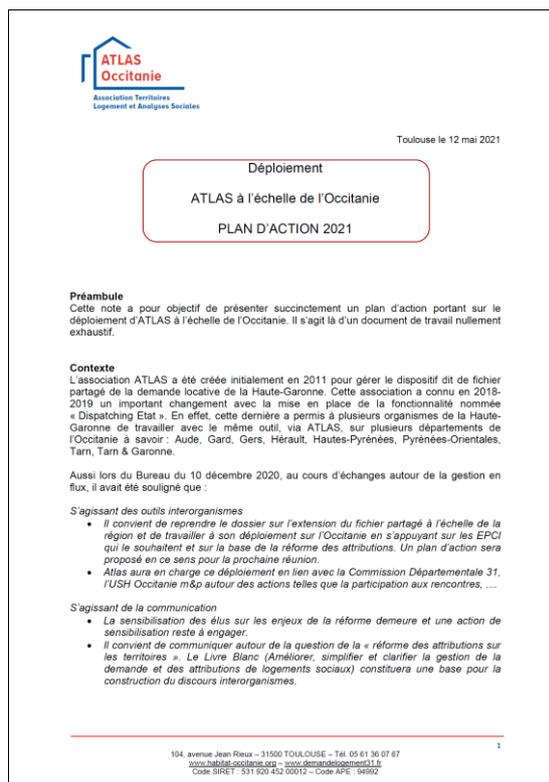
Ce dernier thème est devenu une problématique importante avec la mise en œuvre du site de saisie en ligne. En effet, de manière fréquente, un demandeur réalise une demande auprès d'un guichet, puis quelques jours plus tard, en crée une via Internet. Toutefois, en se basant sur l'ancienneté de la demande et sur l'outil de détection des doublons potentiels, il est assez aisé d'assainir la base.

De plus, via les réunions Référents Organismes, le paramétrage de cette base de données est en constante évolution-optimisation.

Le déploiement

Pour rappel, le Fichier Partagé de la Haute-Garonne se décline sur ce département depuis 2011. En complément, depuis 2019, grâce à la fonctionnalité dite du Dispatching Etat, ATLAS a permis aux organismes de fonctionner sous forme de fichiers professionnels sur toute l'Occitanie.

En 2021, la décision de déploiement a été actée avec la mise en place d'un Plan d'action spécifique. Ce plan s'est prolongé en 2023.



Actions menées autour du dispatching

- L'intégration des demandes des 3 départements restant (Aveyron, Lozère et Lot) dans ATLAS a été validée (effectif en 2023).

Actions menées autour du dialogue avec les territoires

- ATLAS a répondu aux interrogations de la Communauté de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, sans que le sujet n'aboutisse à ce jour ;
- Il en a été de même avec le Grand Narbonne ;

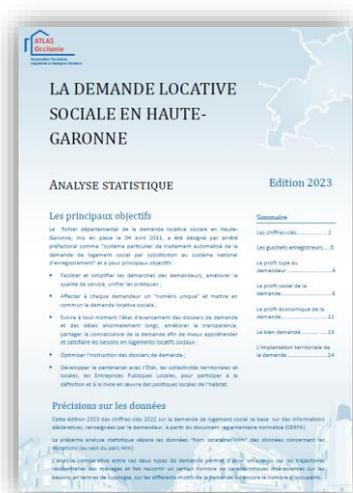
Actions menées autour des adhérents

- Sète Thau Habitat a acté son adhésion à ATLAS pour utiliser le dispatching sur le département de L'Hérault ;
- Marcou Habitat a acté son adhésion à ATLAS pour utiliser le dispatching sur les départements de l'Aude, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales ;
- Tout au long de l'année 2023, des présentations de l'association ATLAS et de l'outil Imhoweb, en collaboration avec SIGMA, ont été réalisées :
 - Tarn Habitat
 - Habitat Audois
 - Hérault Logement
 - FDI
 - SEMIGA
 - OPH du GARD

La communication

En 2023, la stratégie de communication s’est poursuivie sur le développement du dialogue interorganismes et du dialogue institutionnel.

Rapport sur la demande locative sociale



En 2023, un rapport annuel, présentant l'état de la demande locative sociale, a été établi.

Rapport sur les propositions et entrées dans les lieux

En 2023, un rapport annuel a été établi présentant l'état des propositions et des attributions.



Présentation, formation et dialogues avec les collectivités

L'année 2023 a été aussi l'occasion de dialoguer avec les collectivités sur les fonctions et usages offerts par ATLAS.

Présentation générale de l'association

Ainsi ont été rencontrées les collectivités suivantes afin de présenter l'association :

Revel
Nailloux
Fonbeauzard



Formation des collectivités et associations

En outre, les collectivités et associations ci-dessous ont été formées à l'outil (formation initiale ou complément d'une formation précédente) :

5C
Adoma
Association du May
Aucamville
Blagnac
Castelmaurou
CD31
CSF 31
Cugnaux
Fonbeauzard
Fontenilles
France Horizon
Fronton
Frouzins
GEIQ BTP31
Grand Narbonne
Grand Ouest Toulousain

Hôpital Marchant
Lespinasse
L'Union
Merville
Muretain Agglo
Plaisance
Revel
Rieumes
Saint Jory
Saint Lys
Saint Orens
Sicoval
Tarn Habitat
Toulouse Métropole
Tournefeuille
UCRM

Le 11 septembre 2023 s'est tenu un Réseau des acteurs de l'habitat intitulé « Bilan 2022 et évolutions 2023 autour de la demande locative sociale », réunissant les Ols et les collectivités. 39 participants se sont connectés à la visioconférence.



Site de saisie en ligne

Depuis avril 2015, le site grand public

www.demandelogement31.fr

est accessible.

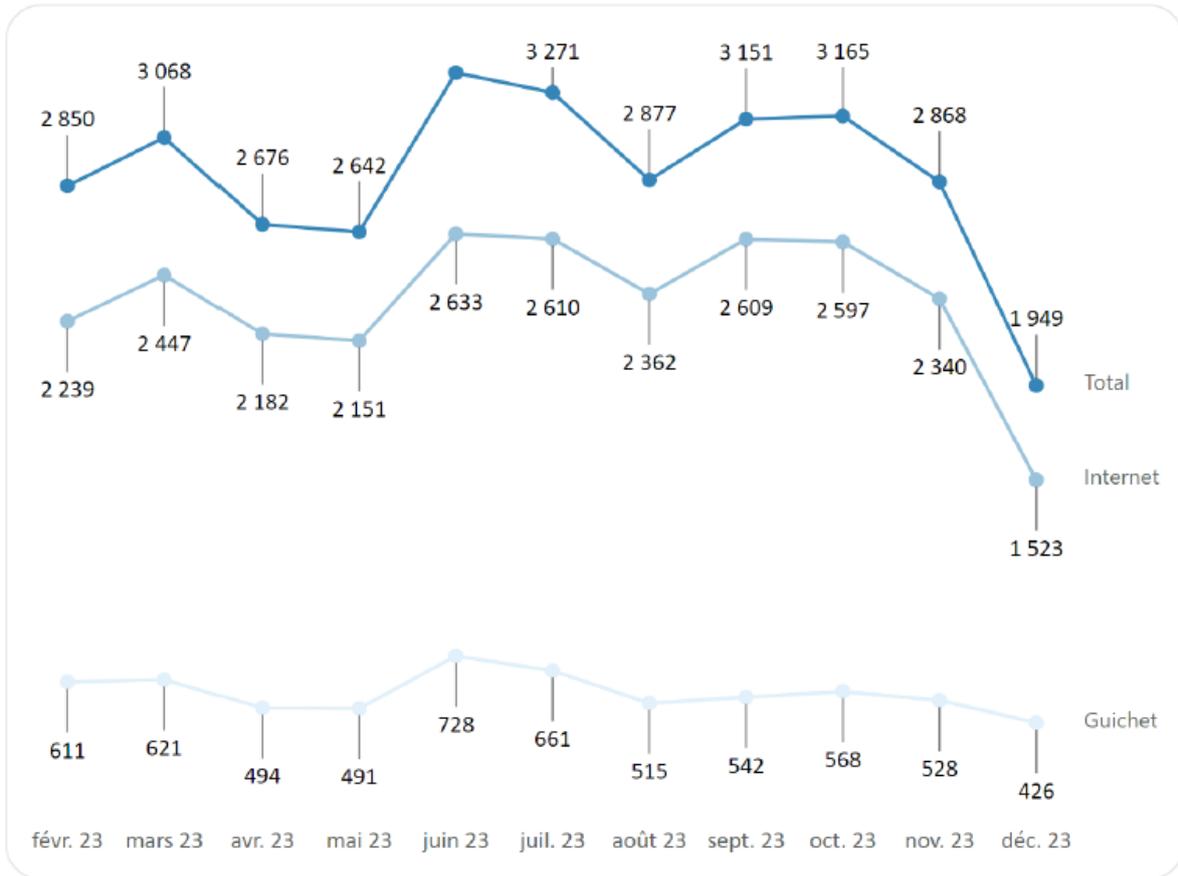
Ce dernier permet de déposer une demande en ligne, de renouveler et également de modifier une demande existante.



Les onglets et informations suivants ont été amendés en 2023 :

- Les mentions légales ;
- Les partenaires ;
- Les chiffres clés ;
- Les plafonds.

En 2023, plus de 33 910 demandes ont été saisies par Internet (y compris celles restées en brouillon).



La saisie de la demande locative sociale en 2023

Le financement

Principe financier

Le financement du Fichier partagé est assis sur les principes suivants :

- **Un coût d'investissement** porté par les OHLM
- **Un coût de fonctionnement** cofinancé avec les partenaires à hauteur de 50% pour les OHLM et 50% pour les partenaires
- **Des cotisations « Adhésion »**

S'agissant du coût de fonctionnement, il s'articule autour d'une typologie de financeurs

| | | |
|-----------------------------------|--|---|
| Délégataire | Une participation négociée (%) | |
| Acteur politique publique | Une participation négociée (%) | |
| EPCI | Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le territoire | |
| OLS | Avec ATLAS comme GL | a) Une participation forfaitisée pour 1/3 du montant b) Une participation proratisée selon le nombre de logements sur le département d'origine pour 2/3 du montant |
| | N'ayant pas ATLAS comme GL | a) Une participation fixe selon différents seuils : 0 € si patrimoine inférieur à 50 logements sur le 31 ; 400 € pour un patrimoine entre 51 et 500 logements sur le 31 ; 1000 € pour un patrimoine supérieur à 501 logements sur le 31 ; b) Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le 31 |
| Autres Acteurs du logement social | a) Une participation fixe : 400 € b) Une participation forfaitisée à 2,20€/logt sur le 31 | |

Depuis 2011 et après concertation avec Toulouse Métropole, SICOVAL, Conseil Départemental Haute-Garonne, le Muretain, les critères de répartition sont les suivants :

- Participation fixée à 10% pour les partenaires extraterritoriaux (Etat et Action Logement).
- Pour les partenaires territoriaux, en tant que délégataires d'aide à la pierre, la répartition est calculée en fonction du nombre de logements sociaux par territoire. Le Conseil Général étant également pilote du PDALPD voit sa participation fixée à 12%

S'agissant de la cotisation annuelle, elle s'élève depuis 2011 à 500€. En 2013, « [...] il est acté le principe selon lequel la Commune entrant l'année ne s'acquittera de la cotisation que l'année +1 (cf entrée de la Commune en fin d'exercice). » PV AG 29/03/2013.

Bilan 2023

| ATLAS - BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 | | | | | | | |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|-------------------------------|----------------|----------------|
| ACTIF | | | | PASSIF | | | |
| | EXERCICE 2023 | | | EXERCICE | | EXERCICE | EXERCICE |
| | VAL BRUTES | AMORT/PROV | VAL NETTES | 2 022 | | 2 023 | 2 022 |
| ACTIF IMMOBILISE | | | | | CAPITAUX PROPRES | | |
| Logiciel fichier partagé | 391 838 | 293 018 | 98 820 | 73 375 | Report à nouveau | 70 049 | 70 215 |
| Matériel bureau et informatique | 3 754 | 3 754 | - | - | | | |
| Immo en cours | - | | - | - | Résultat de l'exercice | 0 | - 166 |
| sous-total | 395 592 | 296 771 | 98 820 | 73 375 | | | |
| Parts sociales LOGIMIP | 500 | | 500 | 500 | | | |
| Total | 396 092 | 296 771 | 99 320 | 73 875 | Total | 70 050 | 70 049 |
| ACTIF CIRCULANT | | | | | OLS - Part. coût fonct | 454 | |
| Facture à établir | 2 960 | | 7 137 | 2 960 | Avances Fichier partagé | 29 395 | 64 301 |
| Subventions à recevoir | 28 539 | | 28 539 | 49 822 | USH Occitanie M&P | 16 661 | 2 289 |
| Cotisations adhérents | 11 774 | 1 000 | 10 774 | 4 500 | | | |
| Coûts de fonctionnement | | | - | 8 703 | Associés opérations en commun | | |
| Utilisateurs Club IMHOWEB | | | - | | | | |
| Associés opérations en commun (USH) | | | - | 43 | Collectif fournisseurs | 44 804 | 17 139 |
| | | | - | | | | |
| sous-total | 43 272 | 1 000 | 46 450 | 66 028 | Factures non parvenues | 3 200 | 3 100 |
| | | | | | Factures non parvenues immo | | |
| Caisse d'Epargne | 33 853 | | 48 375 | 33 853 | Mémoires à établir | 28 981 | 15 998 |
| Charges constatées d'avance | 400 | | 400 | 120 | Autres dettes | 1 000 | 1 000 |
| | | | | | | - | - |
| Total | 473 617 | 297 771 | 194 545 | 173 875 | Total | 194 545 | 173 875 |

A l'actif

L'actif immobilisé est d'un montant de 99 320€. Les immobilisations correspondent aux développements du logiciel Fichier Partagé. Les investissements de l'exercice sont d'un montant de 70K€.

Les créances sont principalement composées :

- La subventions 2023 non versées pour un montant de 28 539€ (GIP SNE)

La trésorerie est d'un montant de 48 375€ en hausse par rapport à l'année dernière.

Au Passif

Les capitaux propres sont d'un montant de 70 050€. La variation entre 2022 et 2023 correspond au résultat de l'exercice.

Elles comprennent :

- Les avances financières ont été dotées à hauteur de 3K€

- Le salaire du chargé mission à hauteur de 86k€ contre 74k€ en 2022. La hausse provient de la variation de la provision retraite.
- La Dotations aux amortissements à hauteur de 45k€ en 2023 contre 41k€ en 2022.
- Les Frais de structure à hauteur de 34k€ contre 31k€ liés à l'intervention de 2 prestataires (Honoraires Bimoa 6.4k€ (PowerBI) et SRC solution (RGPD) 5k€).

Financement GIP SNE

ATLAS a bénéficié de financement du GIP SNE au titre des remboursements de frais.

- ✓ 2015 : 36 523€
- ✓ 2016 : 18 371€
- ✓ 2017 : 37 467€
- ✓ 2018 : 10 700€ + 764€
- ✓ 2019 : 12 879€
- ✓ 2020 : 15 904€
- ✓ 2021 : 21 338€
- ✓ 2022 : 24 053€
- ✓ 2023 : 28 538€

Participation des partenaires

En 2023, la participation des partenaires se décline comme suit :

| COLLECTIVITE | MONTANT |
|------------------------------|----------|
| Toulouse Métropole | 20 400€ |
| Muretain Agglo | 9 000€ |
| Sicoval | 7 560€ |
| Conseil Départemental 31 | 18 144€ |
| Grand Ouest Toulousain | 5 566€ |
| Volvestre | 1 513 € |
| Cœur et Coteaux du Comminges | 2 571 € |
| Cœur de Garonne | 1 595 € |
| Action Logement Service | 25 000 € |
| Etat | 32 000 € |

Les perspectives 2024

Plan d'action 2024

Sont prévues les actions suivantes :

1. Veiller à la pleine gouvernance

- Organiser des Bureaux et le Conseil d'administration
- Mesure d'impact de la fusion par USH-Habitat social en Occitanie de l'USH Occitanie midi & pyrénées et de OMH : fonctionnement et statutaire

2. Accompagner les évolutions du logiciel et des outils

Evolutions réglementaires

- Prendre en compte la gestion en flux des attributions et de la cotation de la demande
- Mettre en place la cotation EPCI pour les partenaires concernées

Travail interorganismes sur le pilotage de la thématique des publics prioritaires

- Adapter au besoin les tableaux de bord relatifs au suivi des relogements

Optimisation de la refonte du Module Demande et du paramétrage

- Participer à la refonte ergonomique du module Demande
- Mettre à jour les EPCI sur l'ensemble des territoires
- Mise à jour des bases départementales en lien avec le SNE

3. Animer le dialogue autour du Fichier dans le cadre des nouvelles prérogatives des collectivités

- Participer aux groupes de travail et à la mise en place des CIL
- Harmoniser et partager les référentiels interorganismes et collectivités
- Suivre et alimenter la réflexion sur la visibilité des bien, la cotation de la demande, la gestion en flux

4. Répondre aux besoins de déploiement du fichier

- Poursuivre le déploiement du fichier sur les territoires en demande

5. Accompagner les utilisateurs du Fichier

- Informer et répondre aux utilisateurs
- Former les utilisateurs
- Animer les clubs des référents

6. Participer à la mise en réseau

- Travaux d'AFIPART et la fonction de Trésorière
- Travaux Club-Utilisateur
- Travail avec l'outil AL'In d'Action Logement
- Suivi des travaux du GIP SNE

7. Rechercher des financements

- Préparer des dossiers pour octroi de financements par les partenaires : collectivités, DDCS, GIP SNE

8. Gérer le site grand public et l'information du demandeur

- Participer à la refonte ergonomique du site GP
- Apporter les mises à jour nécessaires
- Mettre à jour la liste des guichets enregistreurs.

Association Territoires Logement et Analyses
Sociales

Sites Internet :
www.habitat-occitanie.org
www.demandelogement31.fr

L'association ATLAS est gestionnaire du Fichier Partagé de la Demande Locative Sociale depuis le 18 mars 2011, date de l'Assemblée Générale constitutive.

A travers la création de l'association ATLAS, les Organismes HLM et les partenaires ont manifesté leur volonté de travailler en synergie sur le traitement de la demande locative sociale de la Haute-Garonne.

Par l'intermédiaire du Fichier Partagé, les membres de l'association ATLAS partagent les données sur la demande locative sociale ainsi que sur les attributions.

En outre, ils élaborent conjointement un observatoire sur la demande locative sociale.

Depuis sa création, le Fichier Partagé évolue, s'adapte aux besoins des différents membres, aux évolutions réglementaires et aux contraintes techniques.



104 Avenue Jean Rieux
31 500 TOULOUSE

Téléphone : 05 61 36 07 60
Messagerie : occitanie@union-habitat.org
Site Internet :
www.habitat-occitanie.org